

ANNEXE VII
Tableaux de correspondance
entre épreuves ou unités
(Annexe modifiée par l'arrêté du 20 juillet 2011)

Tableaux de correspondance avec l'examen défini par l'arrêté du 3 septembre 1997 (annexe VIIa)

Option A : Études et économie

Baccalauréat professionnel Bâtiment : étude de prix, organisation et gestion de travaux (arrêté du 3 septembre 1997) Dernière session 2006		Baccalauréat professionnel Technicien d'études du bâtiment Option A : Études et économie (défini par le présent arrêté) Première session 2010	
Épreuves	Unités	Épreuves	Unités
E1 – épreuve scientifique et technique		E1 – épreuve scientifique et technique	
Sous-épreuve A1 – étude scientifique et technologique d'un système	U11	Sous-épreuve E11 – analyse d'un projet	U11
Sous-épreuve B1 – mathématiques et sciences physiques	U12	Sous-épreuve E12 – mathématiques et sciences physiques	U12
Sous-épreuve C1 – travaux pratiques de sciences physiques	U13	Sous-épreuve E13 – travaux pratiques de sciences physiques	U13
E2 – épreuve de technologie : préparation et suivi d'une fabrication et d'un chantier (1)	U2	E2 – épreuve de préparation d'une offre	
		Sous-épreuve E21 – quantification des ouvrages	U21
		Sous-épreuve E22 – estimation des coûts	U22
E3 – épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		E3 – épreuve de production et communication	
Sous-épreuve A3 – évaluation de la formation en milieu professionnel et Sous-épreuve D3 – économie et gestion	U31 et U34	Sous-épreuve E31 – présentation d'une activité de suivi de chantier (2)	U31
Sous-épreuve B3 – organisation de chantier et Sous-épreuve C3 – planification et préparation de travaux	U32 et U33	Sous-épreuve E32 – finalisation d'un dossier (3) et Sous-épreuve E33 – préparation des travaux (3)	U32 et U33
E4 – épreuve de langue vivante	U4	E4 – épreuve de langue vivante	U4
E5 – épreuve de français, histoire - géographie		E5 – épreuve de français, histoire - géographie	
Sous-épreuve A5 – français	U51	Sous-épreuve E51 – français	U51
Sous-épreuve B5 – histoire - géographie	U52	Sous-épreuve E52 – histoire - géographie	U52
E6 – épreuve d'éducation artistique, arts appliqués	U6	E6 – épreuve d'éducation artistique, arts appliqués	U6
E7 – épreuve d'éducation physique et sportive	U7	E7 – épreuve d'éducation physique et sportive	U7

Baccalauréat professionnel Bâtiment : étude de prix, organisation et gestion de travaux (arrêté du 3 septembre 1997) Dernière session 2006		Baccalauréat professionnel Technicien d'études du bâtiment, Option A : Études et économie (défini par le présent arrêté) Première session 2010	
Épreuves	Unités	Épreuves	Unités
Épreuve facultative de langue vivante	UF1	Épreuve facultative de langue vivante	UF1
Épreuve facultative d'hygiène-prévention-secourisme	UF2	Épreuve facultative d'hygiène-prévention-secourisme	UF2

(1) En forme globale, la note égale ou supérieure à 10 sur 20 obtenue à l'unité U2 du diplôme régi par l'arrêté du 3 septembre 1997 peut être reportée sur chacune des unités U21 et U22 du diplôme défini par le présent arrêté.

En forme progressive, la note à l'unité U2 du diplôme régi par l'arrêté du 3 septembre 1997 peut être reportée sur chacune des unités U21 et U22 du diplôme défini par le présent arrêté, affectées de leur nouveau coefficient, que ces notes soient égales ou supérieures à 10 sur 20 (bénéfice) ou inférieures à 10 sur 20 (report).

(2) En forme globale, la note à l'unité U31 définie par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux unités U31 et U34 définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, affectées de leur coefficient.

En forme progressive, la note à l'unité U31 définie par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes obtenues aux unités U31 et U34 définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, affectées de leur coefficient, que ces notes soient égales ou supérieures à 10 sur 20 (bénéfice) ou inférieures à 10 sur 20 (report).

(3) En forme globale, la note aux unités U32 et U33 définies par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux unités U32 et U33 définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, affectées de leur coefficient.

En forme progressive, la note aux unités U32 et U33 définies par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes obtenues aux unités U31 et U34 définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, affectées de leur coefficient, que ces notes soient égales ou supérieures à 10 sur 20 (bénéfice) ou inférieures à 10 sur 20 (report).

Option B : Assistant en architecture

Baccalauréat professionnel Bâtiment : étude de prix, organisation et gestion de travaux (arrêté du 3 septembre 1997) Dernière session 2006		Baccalauréat professionnel Technicien d'études du bâtiment Option B : Assistant en architecture (défini par le présent arrêté) Première session 2010	
Épreuves	Unités	Épreuves	Unités
E1 – épreuve scientifique et technique		E1 – épreuve scientifique et technique	
Sous-épreuve A1 – étude scientifique et technologique d'un système	U11	Sous-épreuve E11 – analyse d'un projet	U11
Sous-épreuve B1 – mathématiques et sciences physiques	U12	Sous-épreuve E12 – mathématiques et sciences physiques	U12
Sous-épreuve C1 – travaux pratiques de sciences physiques	U13	Sous-épreuve E13 – travaux pratiques de sciences physiques	U13
E2 – épreuve de technologie : préparation et suivi d'une fabrication et d'un chantier	U2	Sous-épreuve E32 – suivi économique d'un projet	U32
E3 – épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel			
Sous-épreuve A3 – évaluation de la formation en milieu professionnel et Sous-épreuve D3 – économie et gestion	U31 et U34		
Sous-épreuve B3 – organisation de chantier et Sous-épreuve C3 – planification et préparation de travaux	U32 et U33	Sous-épreuve E33 – suivi de travaux (1)	U33

Baccalauréat professionnel Bâtiment : étude de prix, organisation et gestion de travaux (arrêté du 3 septembre 1997) Dernière session 2006		Baccalauréat professionnel Technicien d'études du bâtiment Option B : Assistant en architecture (défini par le présent arrêté) Première session 2010	
Épreuves	Unités	Épreuves	Unités
E4 – épreuve de langue vivante	U4	E4 – épreuve de langue vivante	U4
E5 – épreuve de français, histoire - géographie		E5 – épreuve de français, histoire - géographie	
Sous-épreuve A5 – français	U51	Sous-épreuve E51 – français	U51
Sous-épreuve B5 – histoire – géographie	U52	Sous-épreuve E52 – histoire – géographie	U52
E6 – épreuve d'éducation artistique, arts appliqués	U6	E6 – épreuve d'éducation artistique, arts appliqués	U6
E7 – épreuve d'éducation physique et sportive	U7	E7 – épreuve d'éducation physique et sportive	U7
Épreuve facultative de langue vivante	UF1	Épreuve facultative de langue vivante	UF1
Épreuve facultative d'hygiène-prévention- secourisme	UF2	Épreuve facultative d'hygiène-prévention- secourisme	UF2

(1) En forme globale, la note à l'unité U33 définie par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux unités U32 et U33 définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, affectées de leur coefficient. En forme progressive, la note à l'unité U33 définie par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes obtenues aux unités U32 et U33 définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, affectées de leur coefficient, que ces notes soient égales ou supérieures à 10 sur 20 (bénéfice) ou inférieures à 10 sur 20 (report).

Tableaux de correspondance avec l'examen défini par l'arrêté du 11 juillet 2005

(annexe VII-b modifiée par l'arrêté du 20 juillet 2011)

Option A : Études et économie

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL Spécialité Technicien d'études du bâtiment option A : études et économie Arrêté du 11 juillet 2005		BACCALAUREAT PROFESSIONNEL Spécialité Technicien d'études du bâtiment option A : études et économie Arrêté du 8 avril 2008		BACCALAUREAT PROFESSIONNEL Spécialité Technicien d'études du bâtiment option A : études et économie Arrêté du 8 avril 2008 modifié par l'arrêté du 20 juillet 2011	
Épreuves	Unités	Épreuves	Unités	Épreuves	Unités
Sous-épreuve E11 Analyse d'un projet	U11	Sous-épreuve E11 Analyse d'un projet	U11	Sous-épreuve E23 Analyse d'un projet	U23
Sous-épreuve E12 Mathématiques et sciences physiques + Sous-épreuve E13 Travaux pratiques de sciences physiques	U12 + U13	Sous-épreuve E12 Mathématiques et sciences physiques + Sous-épreuve E13 Travaux pratiques de sciences physiques	U12 + U13	Sous-épreuve E11 Mathématiques + Sous-épreuve E12 Sciences physiques et chimiques	U11 + U12
Sous-épreuve E12 Mathématiques et sciences physiques	U12	Sous-épreuve E12 Mathématiques et sciences physiques	U12	Sous-épreuve E11 Mathématiques	U11
Sous-épreuve E13 Travaux pratiques de sciences physiques	U13	Sous-épreuve E13 Travaux pratiques de sciences physiques	U13		
Sous-épreuve E21 Quantification des ouvrages	U21	Sous-épreuve E21 Quantification des ouvrages	U21	Sous-épreuve E21 Quantification des ouvrages	U21
Sous-épreuve E22 Estimation des coûts	U22	Sous-épreuve E22 Estimation des coûts	U22	Sous-épreuve E22 Estimation des coûts	U22
Sous-épreuve E31	U31	Sous-épreuve E31	U31	Sous-épreuve E31	U31

Présentation d'une activité de suivi de chantier		Présentation d'une activité de suivi de chantier		Présentation d'une activité de suivi de chantier	
Sous-épreuve E32 Finalisation d'un dossier	U32	Sous-épreuve E32 Finalisation d'un dossier	U32	Sous-épreuve E32 Finalisation d'un dossier	U32
Sous-épreuve E33 Préparation des travaux	U33	Sous-épreuve E33 Préparation des travaux	U33	Sous-épreuve E33 Préparation des travaux micromécaniques	U33
				Sous-épreuve E34 Économie - Gestion	U 34
				Sous-épreuve E35 Prévention-santé-environnement	U 35
E.4 : Épreuve de Langue vivante	U4	E.4 : Épreuve de Langue vivante	U4	Épreuve E4 : Langue vivante	U 4
E.5 : Épreuve de Français - Histoire - Géographie		E.5 : Épreuve de Français - Histoire - Géographie		Épreuve E5 : Français, Histoire- Géographie et éducation civique	
Sous-épreuve E51 Français	U51	Sous-épreuve E51 Français	U51	Sous-épreuve E51 : Français	U51
Sous-épreuve E52 Histoire -Géographie	U52	Sous-épreuve E52 Histoire -Géographie	U52	Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie-éducation civique	U52
E.6 : Épreuve d'Éducation artistique, arts appliqués	U6	E6 : Épreuve d'Éducation artistique, arts appliqués	U6	Épreuve E6 : Arts appliqués et cultures artistiques	U6
E.7 : Épreuve Éducation physique et sportive	U7	E7 : Épreuve Éducation physique et sportive	U7	Épreuve E7 : Éducation physique et sportive	U7
Épreuves facultatives		Épreuves facultatives		Épreuve facultative:	
Langue vivante	UF1	Langue vivante	UF1	Langue vivante	UF1
Hygiène, prévention-secourisme	UF2	Hygiène, prévention-secourisme	UF2		

Option B : Assistant en architecture

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL Spécialité Technicien du bâtiment : études et économie Arrêté du 11 juillet 2005		BACCALAUREAT PROFESSIONNEL Spécialité Technicien d'études du bâtiment option B : assistant en architecture Arrêté du 8 avril 2008		BACCALAUREAT PROFESSIONNEL Spécialité Technicien d'études du bâtiment option B : technicien en architecture Arrêté du 8 avril 2008 modifié par l'arrêté du 20 juillet 2011	
Épreuves	Unités	Épreuves	Unités	Épreuves	Unités
Sous-épreuve E11 Analyse d'un projet	U11	Sous-épreuve E11 Analyse d'un programme de construction	U11	Sous-épreuve E11 Analyse d'un programme de construction	U23
Sous-épreuve E12 Mathématiques et sciences physiques + Sous-épreuve E13 Travaux pratiques de sciences physiques	U12 + U13	Sous-épreuve E12 Mathématiques et sciences physiques + Sous-épreuve E13 Travaux pratiques de sciences physiques	U12 + U13	Sous-épreuve E11 Mathématiques + Sous-épreuve E12 Sciences physiques et chimiques	U11 + U12
Sous-épreuve E12 Mathématiques et sciences physiques	U12	Sous-épreuve E12 Mathématiques et sciences physiques	U12	Sous-épreuve E11 Mathématiques	U11
Sous-épreuve E13 Travaux pratiques de sciences physiques	U13	Sous-épreuve E13 Travaux pratiques de sciences physiques	U13		
		Sous-épreuve E21 Production de document graphique	U21	Sous-épreuve E21 Production de document graphique	U21
		Sous-épreuve E22 Élaboration d'éléments de présentation	U22	Sous-épreuve E22 Élaboration d'éléments de présentation	U22
		Sous-épreuve E31 Présentation d'une activité de chantier	U31	Sous-épreuve E31 Présentation d'une activité de chantier	U31
Sous-épreuve E21 Quantification des ouvrages +	U21 +	Sous-épreuve E32 Suivi économique d'un projet	U32	Sous-épreuve E32 Suivi économique d'un projet	U32

Sous-épreuve E22 Estimation des coûts	U22				
Sous-épreuve E33 Préparation des travaux	U33	Sous-épreuve E33 Suivi des travaux	U33	Sous-épreuve E33 : suivi de travaux	U33
				Sous-épreuve E34 : Économie - Gestion	U34
				Sous-épreuve E35 : Prévention- santé-environnement	U35
E.4 : Épreuve de Langue vivante	U4	E.4 : Épreuve de Langue vivante	U4	Épreuve E4 : Langue vivante étrangère	U4
E.5 : Épreuve de Français –Histoire - Géographie		E.5 : Épreuve de Français – Histoire -Géographie		Épreuve E5 : Français, Histoire- Géographie et éducation civique	
Sous-épreuve E51 Français	U51	Sous-épreuve E51 Français	U51	Sous-épreuve E51 Français	U51
Sous-épreuve E52 Histoire -Géographie	U52	Sous-épreuve E52 Histoire -Géographie	U52	Sous-épreuve E52 : Histoire – Géographie – E.C.	U52
E.6 : Épreuve d'Éducation artistique, arts appliqués	U6	E.6 : Épreuve d'Éducation artistique, arts appliqués	U6	Épreuve E6 : Arts appliqués et cultures artistiques	U6
E.7 : Épreuve Éducation physique et sportive	U7	E.7 : Épreuve Éducation physique et sportive	U7	Épreuve E7 : Éducation physique et sportive	U7
Épreuves facultatives		Épreuves facultatives		Épreuve facultative	
Langue vivante	UF1	Langue vivante	UF1	Langue vivante	UF1
Hygiène, prévention-secourisme	UF2	Hygiène, prévention-secourisme	UF2		